

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 27 mars 2023



Présents : Valérie BENOIT, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Karine CHAULET, Chloë DOREY, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD, et Philippe RABAUX.

Absents : Myriam CHABRAT procuration à Chloë DOREY, Olivier BERNARD procuration à Philippe RABAUX, Franck MICHEA procuration à Adeline BERNIER.

Secrétaire : Valérie BENOIT

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Proposition tarifaire au taux d'effort pour le service périscolaire

A compter de la rentrée 2023, les tarifs des accueils périscolaires seront calculés en fonction d'un taux d'effort lié au Quotient Familial calculé par la CAF, et non plus en fonction des revenus déclarés. Cette réforme est valable pour l'ensemble des accueils collectifs de mineurs de la Côte d'Or ayant un soutien financier de la CAF.

Accueil matin et soir :

Taux d'effort de 0,20 % / Plancher : 0,85 €/heure/enfant / Plafond : 3,00 €/heure/enfant

Accueil pause méridienne (repas compris) :

Taux d'effort de 0,44 % / Plancher : 3,45 €/enfant / Plafond : 7,50 €/enfant

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Autorisation d'emprunt à la Banque Populaire BFC

La commune sollicite un prêt auprès de la Banque Populaire BFC de 220 000 € sur 20 ans à 3,85 %, afin de solder le prêt relais Caisse d'Epargne contracté il y a plusieurs années.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Aménagement de la Place du village – Demande de subvention CD 21

Le Conseil Municipal valide la modification de la demande de subvention du CD 21 plafonnée à 30%.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Révision des loyers des bassins n°5 et n°11

Deux bassins arrivent en fin de période triennale. Le Maire propose l'augmentation de 3% des loyers de ces deux bassins.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Devis ALLER – Lieu-dit le Fretois

Le Maire propose un devis de la société ALLER d'un montant de 10 000 €, afin de sécuriser la vélo route, Chemin 18, Lieu-dit le Fretois.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Demande de subvention au CD21 pour le classement des archives de la commune

Le Maire propose un devis d'un montant de 7 498,40 € du Centre de Gestion afin de procéder au classement des anciennes archives de la commune. Une subvention à hauteur de 30% est demandée au Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions aux associations comme suit :

COMITE DES FÊTES : 300 €

LOVE TO DANCE : 500 €

FOOTBALL CLUB DE REMILLY : 500 €

LA CIGALE ET LA FOURMI : 200 €

LA DIANE (Société de Chasse) : 150 €

LE CARREAU DE REMILLY : 150 €

LES MILLES PATTES : 300 €

MEISTRELLCKA : 150 €

PREMAT ET MOI : 150 €

RESTAUREM : 300 €

ECOLE MUNICIPALE : 1 700 €

PREVENTION ROUTIERE : 450 €

Vote du Compte de Gestion - Budget Communal 2022

Après présentation de l'ensemble des chapitres, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la clôture du compte de gestion 2022 comme suit :

	Investissement €	Fonctionnement €	Total €
Résultat de fin d'exercice	- 539 684.73 €	214 165.19 €	- 325 519.54 €

Vote du Compte de Gestion 2022 du Lotissement Clos du Lavoir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2022, dont la balance s'établit comme suit :

	Investissement €	Fonctionnement €	Total €
Résultat de fin d'exercice	149 651.39 €	- 253 677.17 €	- 104 025.78 €

Vote du Compte Administratif Communal 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle GAGO, 2^{ème} adjointe, délibère, à 14 voix pour, sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Claude GUICHET, Maire.

Le Maire sort et ne prend pas part au vote.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
REPRISE DES RESULTATS AU 31/12/2021	518 214.43 €	129 198.78 €	647 413.21 €
RESULTATS EXERCICE 2022	- 539 684,73 €	214 165.19 €	-325 519.54 €
Intégration du SISAR (11/04/2022)	2545.34 €	107.24 €	2 652.58 €
RESULTATS DE CLOTURE 2022	- 18 924.96 €	343 471.21 €	324 546.25 €

Vote du Compte Administratif 2022 du Lotissement Clos du Lavoir

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle GAGO, 2^{ème} adjointe, délibère, à 14 voix pour, sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Claude GUICHET, Maire.

Le Maire sort et ne prend pas part au vote.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
REPRISE DES RESULTATS AU 31/12/2021	- 149 651.39 €	447 809.40 €	298 158.01 €
RESULTATS EXERCICE 2022	149 651.39 €	- 253 677.17 €	- 104 025.78 €
RESULTATS DE CLOTURE 2022	0 €	194 132.23 €	194 132.23 €

Affectation du résultat – Budget Communal

Considérant les résultats comme suit :

En fonctionnement : 343 471.21 €

En investissement : -18 924.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte le résultat 2022 comme suit :

- compte D001 « Déficit d'investissement reporté » : 18 924.96 €

- compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 18 924.96 €

- compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 324 546.25 €

Affectation du résultat Lotissement Clos du Lavoir

Considérant les résultats comme suit :

En fonctionnement : 194 132.23 €

En investissement : 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 comme suit :

En dépense d'investissement (D001) : 0 €

Soit en recettes de fonctionnement (R002) : 194 132.23 €

Vote Budget Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2023 qui s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
DEPENSES	598 070.65 €	892 493.79 €
RECETTES	691 433.97 €	1 067 717.52 €

Vote Budget Annexe Lotissement Clos du Lavoir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 qui s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
DEPENSES	107 620.00 €	301 752.23 €
RECETTES	107 620.00 €	301 752.23 €

Vote du Taux des Taxes

Proposition des taxes pour 2023 :

Taxe Foncière sur le bâti : 33,97 %

Taxe Foncière sur le non-bâti : 46,05 %

Taxe d'Habitation (résidence secondaire) : 9,59 %

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.

Information diverse :

Des empoisonnements de deux chiens nous ont été rapportés récemment. Nous attirons votre attention sur ce point afin que les propriétaires d'animaux puissent prendre leurs précautions.